



Communiqué FO-CGT en réponse au communiqué du Président et de la Direction Générale du 24 mai 2019

Ce vendredi 24 Mai, les organisations syndicales CGT et FO, ainsi que des agents faisant partie de la délégation reçue par le DG et le Président, se sont réunis afin de clarifier notre situation suite à cette audience.

La délégation était composée de dix personnes comme l'imposait la Présidence. Celle-ci était composée des quatre organisations syndicales FO, CGT, FA-FPT et UNSA, ainsi que de deux référents du CALS (Comité des Agents des Laboratoires du SIAAP).

La décision a été prise de répondre point par point au communiqué du Président.

1 / Dès juin 2019, la commission Régime indemnitaire sera réactivée pour examiner et réviser en priorité le Régime Indemnitaire des catégories C dans le cadre du RIFSEEP.

Réponse de l'intersyndicale : Le RIFSEEP pour les agents de catégorie C étant déjà installé, le Président et la DG peuvent prendre des mesures applicables immédiatement et ce pour une valeur de plusieurs centaines d'euros sans création de commission quelconque ; nous voulons connaître dès à présent le montant de la revalorisation.

2 / Un état des lieux du Régime Indemnitaire existant sera effectué pour accélérer la mise en œuvre du RIFSEEP en vue de sa révision pour l'ensemble des catégories (A et B technique) d'ici la publication des textes prévus le 01/01/2020.

Réponse de l'intersyndicale : Il est important de noter que toute la filière administrative est déjà installée et appliquée. C'est pourquoi le Président et la DG peuvent de nouveau prendre des mesures applicables immédiatement et ce pour une valeur de plusieurs centaines d'euros sans création de commission quelconque.

Pour la filière technique, les décrets n'étant pas encore parus, il est important d'obtenir un travail sur le régime indemnitaire actuel et un engagement écrit de la part du Président et la DG de manière à ce que le RIFSEEP de la filière technique (A et B) bénéficie également d'une revalorisation juste.

De plus, rien n'a été proposé pour les agents de la Ville de Paris concernant le RIFSEEP hormis d'intégrer le SIAAP.

3 / La prime de site existante à SAV et SEG sera étendue à tous les agents dans le cadre du RIFSEEP pour réduire les écarts de Régime Indemnitaire entre les sites et faciliter la mobilité des agents.

Réponse de l'intersyndicale : C'est une avancée : les agents du SIAAP et ceux de la Ville de Paris doivent bénéficier de la prime de site ainsi que son rattrapage par rapport à l'évolution du coût de la vie depuis sa dernière réévaluation de 1991 et cela, sans qu'elle soit intégrée dans le RIFSEEP, puisque qu'elle est cumulable.

4 / La commission « régime indemnitaire » examinera les modalités de compensation pour réduire les écarts entre l'emploi occupé et le grade détenu.

Réponse de l'intersyndicale : L'administration reconnaît que cette situation est injuste. Nous demandons qu'elle mette en place immédiatement des primes de compensation pour les agents qui occupent un poste dont le grade est supérieur au leur.

5 / Les demandes de modification de classification de certains postes seront traitées dans un délai d'un an avec le souci d'homogénéité à l'échelle du SIAAP.

Réponse de l'intersyndicale : Promesse déjà annoncée et non tenue en 2018.

6 / Les situations particulières seront examinées par une Commission « pénibilité » qui sera mise en place début juin. Avant la fin juin 2019, la situation sera examinée pour l'ensemble des agents des laboratoires.

Réponse de l'intersyndicale : La mise en place d'une commission de pénibilité n'est pas nécessaire pour les situations déjà connues de l'administration. Elle devrait, par exemple, déjà être appliquée pour les agents des laboratoires. De plus, tous les agents soumis à la vaccination devraient bénéficier de la prime de pénibilité.

7 / Le bénéfice de la prime informatique sera examiné en commission « régime indemnitaire » dans le cadre du RIFSEEP

Réponse de l'intersyndicale : Concernant les agents occupants des postes qui relèvent des primes informatiques :

- a) Nous demandons que le montant de la prime informatique « pupitreur » soit intégré dès à présent pour tous les agents de catégorie C, dans le cadre du RIFSEEP.
- b) Pour les catégories A et B, nous demandons que la prime « PSE » soit attribuée dès à présent aux agents détenteurs des concours et examens de spécialité informatique. Pour les autres agents des catégories A et B, nous demandons un engagement d'intégrer le montant au niveau de cette prime « PSE » dans leur RIFSEEP en 2020. De plus, le SIAAP n'a pas organisé d'examen professionnel pour ces primes depuis 2012 malgré ses obligations.

8 / La NBI (nouvelle bonification indiciaire) des agents travaillant dans les laboratoires sera examinée dans le cadre de la commission « régime indemnitaire »

Réponse de l'intersyndicale : La NBI étant liée aux fonctions et non aux grades, il n'est pas nécessaire de passer devant la commission Régime Indemnitaire pour l'attribuer.

D'une manière générale, on peut constater des avancées, beaucoup de promesses et très peu de propositions concrètes qui pourraient justifier la fin de la grève : nous attendons des propositions chiffrées. De plus, toutes les revendications n'ont pas été traitées.

Enfin, nous avons demandé le paiement des jours de grève, mais l'administration a opposé un refus ferme. Nous avons alors demandé l'échelonnement des retenues pour finalement essayer un même refus : nous protestons contre ces décisions.

Nous attendons de notre administration de revenir vers les agents pour leur apporter rapidement des réponses acceptables à leurs revendications.

Le Comité de grève de SAV approuve ce communiqué FO-CGT.

L'Intersyndicale FO-CGT

Paris le 24/05/2019